

L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) est une institution spécialisée des Nations Unies qui s'occupe exclusivement de la navigation et du transport maritime.

Objet et historique

L'OMCI a pour principal objectif d'encourager la collaboration entre les gouvernements en ce qui a trait aux questions techniques touchant le transport maritime international afin que l'on adopte les normes les plus élevées possibles en matière de sécurité et d'efficacité de la navigation ainsi que de prévention et de contrôle de la pollution des eaux de la mer par les navires.

L'OMCI est chargée tout spécialement des questions suivantes: sécurité en mer, protection du milieu marin et prévention de la pollution des mers causée par des navires et autres bâtiments, questions juridiques relatives au transport maritime international, aide technique aux pays en développement en matière de transport maritime, collaboration avec d'autres organismes internationaux afin d'élaborer des conventions et des accords internationaux relatifs à la navigation; enfin, elle doit coordonner ses activités avec celles d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

C'est en 1948, à Genève, lors de la Conférence maritime des Nations Unies, qu'a été élaborée la convention portant création de l'OMCI. Par cet instrument, les nations maritimes affirmaient leur désir de consolider la coopération qui s'était établie au fil des ans dans le secteur du transport maritime international. Pour entrer en vigueur, la Convention devait recevoir l'approbation de 21 pays, dont sept au moins devaient posséder une flotte de commerce d'un tonnage équivalent à au moins un million de tonnes de jauge brute.

Le Canada ratifia la Convention le 15 octobre 1948, étant ainsi le premier pays à appuyer la nouvelle organisation, alors que la vingt et unième ratification fut déposée par le Japon le 17 mars 1958. La première Assemblée de l'OMCI s'est réunie à Londres en janvier 1959, cette ville devenant le siège permanent de l'Organisation.

En 1977, l'Assemblée a adopté des amendements à la Convention dans le but de changer le nom de l'OMCI en «Organisation maritime internationale».

Structure et activités

L'Organisation, qui organise chaque année 34 réunions et deux conférences, se compose d'une Assemblée, d'un Conseil, d'un Comité de la sé-